

Actualité des fonds

Raiffeisen Futura Immo Fonds



27.05.2024

Acquisition

Immeuble existant, Fichtenweg 30–36, Soleure (SO)

Le 15 mai 2024, le Raiffeisen Futura Immo Fonds a signé le contrat d'achat pour l'acquisition de l'immeuble résidentiel situé au Fichtenweg 30–36 à Soleure.

La ville de Soleure compte près de 17'000 habitants et fait partie de l'agglomération du même nom. Soleure est une commune résidentielle appréciée et dispose d'une très bonne desserte autoroutière et de transports publics.

La construction, presque entièrement louée, est très bien entretenue. Elle se trouve dans un quartier résidentiel attractif à l'ouest de Soleure. Le quartier se distingue par un grand nombre d'aires de jeux et par une grande biodiversité. Outre une Coop, plusieurs jardins d'enfants ainsi que la gare de Bellach sont accessibles à pied depuis l'immeuble.

La construction comprend un total de 32 appartements (3,5, 4,5 et 5,5 pièces), 37 places de stationnement en sous-sol et 26 emplacements de stationnement extérieurs. La taille des appartements, la mixité des logements et la qualité des plans sont excellentes. L'immeuble a été construit en 1980 et son enveloppe et l'intérieur ont déjà été entièrement rénovés (respectivement en 2010 et en 2018). Le chauffage au gaz a également été remplacé par une pompe à chaleur dans le cadre des rénovations. L'immeuble répond donc aux exigences de durabilité du fonds.

Le volume d'investissements est d'environ 14,3 millions de francs suisses.

Objectif de placement

Le Raiffeisen Futura Immo Fonds investit dans des immeubles durables dans toute la Suisse. Chaque objet est soumis à un examen minutieux en ce qui concerne sa durabilité et n'est retenu que si les critères de durabilité définis sont respectés. Conformément à la stratégie de placement, au moins 60% du patrimoine immobilier est investi dans des immeubles à usage d'habitation.

Caractéristiques de durabilité

- Quartier résidentiel attractif, bien desservi par les transports en commun
- Dispose déjà d'installations techniques durables
- Construction compacte
- Tous les appartements disposent d'un espace extérieur privé

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Le fonds mentionné est un fonds de droit suisse. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LFin. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple le prospectus, le contrat de fonds et la fiche d'informations de base (FIB), accompagnés à chaque fois des rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall («Raiffeisen Suisse») ou sur www.raiffeisen.ch/f/fonds ou auprès de VERIT Investment Management AG, Klausstrasse 48, 8008 Zurich (ci-après «VERIT»). En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Ce document ne doit pas être mis à la disposition ou remis à des personnes US ni être diffusé aux Etats-Unis. Ce document ne repose pas sur une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» telles que définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas au présent document.